



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 février 2021

En exercice : 23
Membres
Présents(s) : 22
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 1

Le vingt-deux février deux mille vingt et un, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE.

Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Isabelle CAMBIER, Frédéric GRACIA, Philippe THOMAS, Nicolas PERROUD, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Aurore BAUGE, Anne Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Aurélie HENAULT, Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Nathalie PREUD'HOMME à Christiane LEPEIRE

Le ou les membres absent(s) :

Nathalie PREUD'HOMME

A 19h30, la séance du Conseil Municipal débute. Madame le Maire, après appel des membres présents, constate que le quorum est atteint et que la séance du Conseil Municipal peut se tenir.

Monsieur Frédéric GRACIA est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 18 janvier 2021 est lu pour approbation et signature.

Monsieur Christian VEILLAT tient à apporter une correction concernant la commission « Sport, Culture, Associations ». Il fallait lire : « Le BMX a bénéficié de 150 m³ de remblais pour raccorder la butte de départ à la piste ». (et non 15 m³)

Les membres présents à cette séance signent le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 janvier 2021.

AFFAIRES GÉNÉRALES

2021-009 Limites cadastrales et cession au titre de l'alignement

CONSIDÉRANT que l'article L.2241-1 du CGCT indique que « le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la Commune »,

CONSIDÉRANT que lors de la rénovation cadastrale, une partie de la propriété appartenant à Monsieur Jacky DUBOIS, Avenue du Château, (soit 35 ca), n'a pas été cadastrée et qu'une partie (soit 10 ca) de la propriété de Monsieur DUBOIS est frappée d'alignement,

Vu la proposition de Madame le Maire :

- de constater par rectification les limites cadastrales entre la propriété de Monsieur Jacky DUBOIS et le domaine communal, afin que l'intégralité des parcelles lui soient réattribuées en pleine propriété,
- la cession par Monsieur Jacky DUBOIS à la Commune de Saint-Georges-sur-Baulche de la partie frappée d'alignement, soit 10 ca, moyennant la somme de 60.00 €.

CONSIDÉRANT que les frais notariés seront supportés par moitié entre les 2 parties.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer les actes, rectificatif et de cession, et tous autres documents s'y afférent.

2021-010 : Vélo Club d'Auxerre : demande de course cycliste et de subvention

Vu la demande faite par le Vélo Club d'Auxerre d'organiser une course cycliste le 1^{er} mai « Course du prix du Muguet »

Vu la présentation de la demande de subvention pour l'organisation de cette course,

Vu les 4 parcours, par catégorie, présentés,

Le Conseil Municipal, (1 conseiller ne prend pas part au vote), par 15 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention : 2,

- **AUTORISE** l'organisation de la course cycliste « Course du prix du Muguet » sur le domaine communal
- **VALIDE** les parcours
- **ACCEPTE** de verser une subvention d'un montant de 1 108 € au Vélo Club d'Auxerre
- **DIT** que la subvention sera versée sur justificatif de l'autorisation officielle pour l'organisation de la course.

FINANCES

2021-011 : Investissements 2021 : complément

CONSIDÉRANT la délibération n°2021-08 en date du 18 janvier 2021 adoptant les dépenses d'investissements, préalables au vote du budget primitif, d'un montant de 23 400 €,

CONSIDÉRANT que le plafond de 25% des dépenses de l'année précédente, 48 200 €, hors remboursement d'emprunts, n'a pas été atteint

Madame le Maire propose de compléter les dépenses d'investissement, sans dépasser le plafond de 48 200 €, en cumul, ainsi :

- **Opération 336 : Voirie**

- Arbres Boulevard de la Guillaumée : 12 500 € (article 2121 fonction 823)

Total = 12 500.00 €

- **Opération 341 : Acquisition service administratif**

- Isoirs PMR : 1 300.00 € (article 2188 fonction 020)

- Urne : 750 € (article 2188 fonction 020)

Total = 2 050.00 €

Soit un total de 14 550€ (Plafond non atteint)

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2021-012 : Réactualisation des prix des repas livrés : portage repas

Vu la délibération n°2020-039 donnant autorisation à Madame le Maire de signer le marché de restauration collective et portage de repas,

Vu l'acte d'engagement du marché de restauration collective et portage de repas et son annexe 1, le bordereau des prix unitaires,

CONSIDÉRANT que l'article 15 du Cahier des Clauses Particulières (C.C.P) prévoit la réactualisation du prix du repas, en accord

avec la Commune de Saint-Georges-sur-Baulche, à compter du 15 avril 2021,

CONSIDERANT que les bénéficiaires du service sont facturés sur la base du prix coûtant,

Vu l'avenant au contrat en date du 15 janvier 2021 portant le prix du repas « Portage repas » à 8,56 € TTC, à compter du 15 avril 2021,

Il est proposé de fixer le tarif de portage de repas au prix de 8,55 € TTC à compter du 15 avril 2021.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2021-013 : Réactualisation du prix des repas livrés : enfance

Vu la délibération n°2020-039 donnant autorisation à Madame le Maire de signer le marché de restauration collective et portage de repas,

Vu l'acte d'engagement du marché de restauration collective et portage de repas et son annexe 1, le bordereau des prix unitaires,

CONSIDERANT que l'article 15 du Cahier des Clauses Particulières (C.C.P) prévoit la réactualisation du prix du repas, en accord avec la Commune de Saint-Georges-sur-Baulche, à compter du 15 avril 2021,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les tarifs ci-joint.

Quotient familial	Repas
0 à 670 €	3,60 €
671 à 900 €	4,10 €
901 à 1400 €	4,40 €
> 1400 €	4,80 €
Tarif Moyen	4,23 €

Délibération adoptée par 22 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.

2021-014 : Taux d'imposition 2021

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation

Les taux des impôts locaux ne seront pas augmentés en 2021 par rapport à ceux votés pour l'année 2020.

Ils s'établiront comme suit pour l'année 2021 :

	Taux 2021
Habitation	9,35 %
Foncier bati	15,26 %
Foncier non bati	40,18 %

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2021-015 à 2021-026 : Subventions aux associations 2021

Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) : 350 €. Vote : adopté à l'unanimité

Fédération des Associations de Conjointes Survivants et parents d'Orphelins (FAVEC) : 200 €. Vote : adopté à l'unanimité
Centre Interprofessionnel de Formations d'Apprentis (CIFA) Motion rejetée par 22 voix Contre et 0 voix Pour, 1 Abstention.
Club Avenir : 18.000 € (2 conseillers ne prennent pas part au vote du fait de leur participation au Conseil d'Administration)
Vote : 21 voix Pour
Association « Pitchouns & Compagnie » : 500 € Vote : adopté à l'unanimité
Association sportive du collège Jean Bertin : 250 €. Vote : adopté à l'unanimité
Les Restos du Cœur » : 200 € Vote : adopté à l'unanimité
Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Yonne (ADIL) Motion rejetée par 23 voix Contre.
Amicale des anciens combattants de Saint-Georges : 300 € Vote : adopté à l'unanimité
Plaisir de Coudre » : 200 € Vote : adopté à l'unanimité
Centre de formation des Apprentis Agricole de l'Yonne Motion rejetée par 22 voix Contre et 0 voix Pour, 1 Abstention
Association de prévention routière Motion rejetée par 19 voix Contre et 3 voix Pour, 1 Abstention.

2021-027 : Rapport de la CLECT dans le cadre du transfert des eaux pluviales

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est une commission placée sous la responsabilité de la Communauté de l'Auxerrois au sein de laquelle la ville d'Auxerre dispose de deux voix et les autres communes membres de la Communauté de l'Auxerrois disposent d'une voix.

Elle a pour mission d'évaluer financièrement les charges transférées des communes vers la Communauté de l'Auxerrois en rendant un rapport.

Ce dernier constitue la base de travail pour calculer l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération (CA) à ses communes membres. Ce rapport doit être adopté à la majorité qualifiée des communes membres. L'accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

La commission s'est réunie le 18 décembre 2020 pour valider l'évaluation des charges concernant le transfert de la gestion des eaux pluviales intervenu le 1^{er} janvier 2020.

Elle dispose normalement d'un délai de 9 mois après la date de transfert pour évaluer les charges transférées. Considérant les difficultés liées à la crise sanitaire due à l'épidémie de COVID-19, l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020 a prolongé d'un an le délai prévu pour la transmission du rapport évaluant le coût net des charges transférées en 2020 pour le porter au 30 septembre 2021.

Le détail des charges évaluées est ainsi présenté dans le rapport « Transfert de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) : évaluation des charges transférées » accompagné de son annexe détaillée sur l'évaluation des charges joint au présent rapport.

A l'issue des débats, la commission a approuvé à 21 voix pour et 2 abstentions le rapport.

Ainsi, **les charges de fonctionnement ont été évalués à 9 649 € pour la commune.** Ces frais d'entretien ont été reconstitués sur la base des coûts unitaires et des fréquences d'entretien conventionnellement appliqués pour l'entretien des réseaux d'eaux pluviales ainsi que sur la base du marché de prestation de service de la Communauté de l'Auxerrois.

Sur la partie investissement, le **coût de renouvellement est évalué à 49 524 €.** En l'absence de connaissance du coût de réalisation ou d'acquisition de la majorité des ouvrages et des réseaux du territoire de la CA de l'Auxerrois, le coût moyen de renouvellement annualisé a été reconstitué. Le coût moyen ainsi que la durée normale d'utilisation sont identiques pour chaque ouvrage et pour l'ensemble des communes. Il est précisé dans le rapport d'évaluation.

Le coût total du transfert s'élève à 59 173 €.

Le Conseil Municipal est donc sollicité pour rendre un avis sur le rapport de la CLECT comme toutes les communes de la Communauté.

A titre d'information, il est communiqué dans ce même rapport un scénario complémentaire consistant à appliquer une révision libre sur la partie charge de renouvellement (investissement).

En effet, afin de tenir compte de la situation budgétaire des communes, il est proposé de retenir les hypothèses d'évaluation des charges transférées selon le code général des impôts (CGI) à l'exception des charges de renouvellements annualisés. Celles-ci seront ramenées à l'échelle de la CA de l'Auxerrois à 193 589 € par an, soit le renouvellement de 0,36 % des réseaux chaque année.

Elles seront réparties sur chaque commune *au prorata* du montant initialement évalué avec la méthode réglementaire du CGI.

En conséquence la CLECT propose au conseil communautaire de fixer librement les AC pour la compétence GEPU à partir des propositions précédentes, soit une charge de renouvellement (attribution de compensation (AC) d'investissement) de 23 149 € au lieu des 49 524 € évaluée initialement pour la commune de Saint-Georges-sur-Baulche.

La prise en charge par la commune serait de 23 149 € : soit une baisse de l'attribution de compensation de la commune de 9 649 € et l'instauration d'une attribution de compensation en investissement (reversement à la communauté) pour 13 500 €.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le rapport « Transfert de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines » de la CLECT et prend acte de l'hypothèse de révision libre des attributions de compensation dans ce même rapport d'évaluation.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2021-028 : Débat d'Orientation Budgétaire 2021 (D.O.B.)

Madame Chrystelle EDOUARD présente les orientations budgétaires détaillées pour l'exercice 2021.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir adopter le rapport sur les orientations budgétaires 2021 présenté.

Budget principal :

La situation financière de la Commune est saine.

L'objectif est de baisser les charges de personnel, les dépenses d'énergie (le renouvellement du parc de l'éclairage public entraînera une baisse des factures de 20.000 €), la rénovation thermique de la mairie induira une baisse du gaz et de l'électricité, une rénovation du gymnase est également prévue.

Les investissements seront à l'ordre du jour de la prochaine commission « travaux » du 25 février.

Budgets annexes :

VIERGE DE CELLE : c'est l'année de commercialisation des parcelles ; le Comité de Pilotage travaille actuellement sur le prix de vente après avis du service des Domaines.

Pôle Enfance Jeunesse : les recettes prévues ne sont pas celles de l'année précédente du fait de la crise sanitaire liée au COVID 19 ; les charges de personnel restent relativement élevées ; les recettes sont les subventions communales, la participation de la CAF et des familles.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du D.O.B.

Madame le Maire remercie les membres de la commission Finances pour le travail accompli. Monsieur DUCROUX ajoute qu'en raison de la baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) pour 2022, il faut être prudent dans les dépenses pour pouvoir continuer à disposer d'une perspective d'investissement annuel.

PERSONNEL

2021-029 : Tableau annuel d'avancement de grade et tableau des effectifs 2021

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le tableau des effectifs ;

Le maire informe l'assemblée,

Que, compte tenu du tableau annuel d'avancement de grade, il convient de créer :

- 1 poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe

Le maire propose, de créer ces emplois permanents, conformément aux dispositions fixées par l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, à temps complet à raison de 35 heures par semaine, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Ces emplois seront pourvus par des fonctionnaires de catégorie C.

Les emplois, laissés vacants suite à avancement de grade, seront proposés au Comité Technique du Centre de Gestion de l'Yonne pour suppression et entérinés par délibération du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter la proposition de Madame le Maire de création des emplois permanents selon les modalités décrites ci-dessus ;
- d'adopter le tableau des effectifs modifié, ci-dessous ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser Madame le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

COMMUNE						
Catégorie	Grade	Effectif Budgétaire 2021	Effectivement pourvu titulaire		Effectivement pourvu contractuel	
			TC	TNC	TC	TNC
A	Attaché principal	1				
B	Rédacteur	1			1	
C	Adjoint Administratif	1			1	
	Adjoint Administratif ppal 2ème cl	2	1			
	Adjoint Administratif ppal 1ère cl	2	2			
B	Technicien	1			1	
	Technicien ppal 1ère cl	1	1			

C	Adjoint Technique	2	1			
	Adjoint Technique ppal 2ème cl	5	4			
	Adjoint Technique ppal 1ère cl	5	5			
C	Agent spéc ppal 1ère cl écoles mat	4	3			
A	Bibliothécaire Territoriale	1				
C	Adjoint du patrimoine	1	1			
	Adjoint du patrimoine ppal 2ème cl	1				1
	Adjoint du patrimoine ppal 1ère cl	1				
C	Brigadier chef principal	1	1			
		30				

PEJ						
Catégorie	Grade	Effectif Budgétaire 2021	Effectivement pourvu titulaire		Effectivement pourvu contractuel	
			TC	TNC	TC	TNC
C	Auxil. Puériculture ppal 2ème cl	3			1	2
A	Educateur jeunes enfants 2ème cl	1	1			
A	Educateur jeunes enfants cl Exc	1	1			
C	Adjoint Technique ppal 2ème cl	1	1			
C	Adjoint d'animation	11		1		8
	Adjoint d'animation ppal 2ème cl	2	1	1		
	Adjoint d'animation ppal 1ère cl	2	2			
		21				

2021-030 : Service civique : engagement dans le dispositif de service civique et demande d'agrément

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou une personne morale de droit public (collectivités locales, établissement public ou services de l'état) pour accomplir une mission d'intérêt général dans l'un des neuf domaines ciblés par le dispositif (solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence).

Il s'inscrit dans le Code du Service National et non pas dans le Code du Travail.

Un agrément est délivré par la Direction Départementale Interministérielle chargée de la Cohésion Sociale pour trois ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donne lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier. L'indemnité mensuelle perçue par le volontaire est égale à 580,55 € (472,97 € directement versés par l'Etat et 107,58 € par la collectivité).

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Dans le cadre d'une action intitulée « Re-visiter Saint-Georges Ensemble » (réfléchir à des espaces publics adaptés à de nouveaux usages), le Maire propose de conclure un contrat de service civique.

La mission aura une durée de 8 mois, à compter de mars 2021, après agrément de l'Etat. Le temps hebdomadaire sera de 26 heures.

Le Conseil Municipal :

Vu la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

Considérant le caractère d'intérêt général des missions qui pourraient être confiées au jeune volontaire,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité.
- d'autoriser Madame le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte, convention et contrat afférent à ce dossier.
- d'autoriser Madame le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

COMMISSION Finance / Chrystelle EDOUARD :

- Le budget primitif sera présenté, pour validation, lors du Conseil Municipal du 29 mars 2021.
- Chrystelle EDOUARD s'est inscrite à une formation « Finances »
- La sécurité informatique de la mairie est renforcée, un travail est effectué, avec les différents services, sur l'arborescence du serveur, l'organisation administrative et les droits accordés aux agents.
 - Le Pôle Enfance Jeunesse est doté d'un nouveau matériel téléphonique.
 - Un travail est à venir sur le marché « copieurs »

COMMISSION Travaux, Voirie, Patrimoine / Yannick BARBOTTE :

- Les enrobés de la Grande Rue seraient refaits en juillet sur une longueur de 1,7 kms, en attente confirmation ; un courrier de la Mairie est parti auprès des concessionnaires pour leur demander s'ils ont des travaux à faire avant.
- En complément de ces travaux, retour pour projet d'arrêté et de signalement d'interdiction des poids lourds de plus de 3,5 T sur la RD 158 traversant la commune.
- La commission travaux est prévue le 25 Février à 18 h.
- Les arbres Boulevard de la Guillaumée seront livrés vendredi 26 février ; la plantation sera faite par les services techniques.
- La société DRTP est en charge de l'éclairage public.
- Vierge de Celle : la société ID VERDEE est en charge de la plantation des espaces verts ; les enrobés suivront.

COMMISSION Communication, animation et commerce / Martine MORETTI :

- Le travail sur la signalétique est toujours en cours.

COMMISSION Sport, Culture, Associations / Christian VEILLAT :

- La commission s'est réunie le 11 février ; un groupe de travail a été constitué et se réunira le 27 février à 9 h pour proposer des projets sportifs à moyen et à long terme.
- Les élections régionales et départementales se dérouleront les 13 et 20 Juin 2021 et se tiendront au gymnase qui sera indisponible du 10 au 22 juin. Les utilisateurs seront avertis par mail et des affiches seront apposées au gymnase.
- Les diverses assemblées générales des associations se tiendront à huis clos au Centre Culturel.
- Michel DUCROUX a assisté à la réunion des Amis de la bibliothèque ; une délégation est accordée à la Présidente et la Secrétaire pour des propositions de projets culturels pour l'animation sur la commune ; l'association n'a pas demandé

de subventions pour 2021 ; l'assemblée générale est reportée au plus tard le 19 Juin en distanciel si elle ne peut se tenir plus tôt en présentiel.

- Le 19 février, la commission « Sécurité » du S.D.I.S (Service Départemental d'Incendie et de Secours), en présence de l'adjoint aux Sports et du Président du SIVOS, s'est tenue au Collège Jean Bertin. Quelques observations ont été annotées ; le retour de la commission « sécurité » se fera début avril lorsque les travaux annotés seront réalisés.
- La 1^{ère} réunion du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) a eu lieu ; 3 thèmes ont été abordés : représentation-paysages-nature et patrimoine / mobilité et déplacements / espaces publics-pratiques et usages des espaces ; les participants étaient peu nombreux ; une prochaine réunion se tiendra le mercredi 24 février au Centre Culturel à 14h00.

COMMISSION Enfance-Jeunesse et Vie scolaire, intergénérationnel (EJVS) / Claire GUEGUIN :

Pôle Enfance Jeunesse (PEJ) :

- Les tarifs ont été étudiés le mardi 16 février une projection va être adressée à la CAF pour avoir leurs premières observations.
- Le COPIL CAF ayant lieu tous les 2 ans, 3 dates ont été proposées à la CAF pour début Juin après concertation avec Madame le Maire.

Ecole maternelle :

- Le prochain conseil d'école se tiendra le mardi 2 mars à 16 h 40. Claire GUEGUIN ne pourra pas être présente à cet horaire. Madame le Maire sera présente.
- Un rendez-vous est prévu avec les 2 directrices (écoles élémentaire et maternelle) le vendredi 26 février, pendant la pause méridienne, avec Chrystelle EDOUARD pour échanger sur le budget et le nouveau fonctionnement des commandes.

COMMISSION Citoyenneté, prévention, Sécurité / Richard FAURE :

- Participation citoyenne / Bilan 2020 : 6 cambriolages contre 36 en 2019 (effet confinement) ; la délinquance vient de l'extérieur de la commune.
- Les interventions de la Police Nationale sur la commune passent de 213 en 2016 à 252 en 2020 ; atteintes aux biens : 71 en 2019 contre 21 en 2020.
- Il n'y a plus de citoyen référent à Montmercy.
- Pascal MAILLARD, réserviste de la Police Nationale, est le nouveau correspondant médiateur.
- Richard FAURE a demandé que les informations de la Police soient remontées en mairie.

CCAS / Gérard PORA :

- Le prochain passage, pour le dépôt des factures, est prévu le mardi 2 mars auprès des bénéficiaires, qui apprécient d'avoir un représentant de la mairie qui leur rend visite.
Les bénéficiaires sont globalement satisfaits des repas distribués.

INFORMATION DU CONSEIL SUR LA DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE

- Déclarations d'intention d'aliéner

Madame le Maire présente les DIA au Conseil :

DESIGNATION	DATE RECEPTION	VENDEUR	ADRESSE DU BIEN	REF CAD	SUP.	BIEN
DIA 21M0006	25/01/2021	M. et Mme MANOHA	64 Grande Rue	AI-14	1 349	B/TP
DIA 21M0007	25/01/2021	Mme ADAM	30 Avenue des Lilas	AP-69	827	B/TP
DIA 21M0008	25/01/2021	M. TZOTZIS	505 rue de la Tour	AI-215	1 099	B/TP
DIA 21M0009	25/01/2021	SAS Bplus	Av. d'Auxerre	AP 537	352	B/TP

DIA 21M0010	25/01/2021	M. MARECHAL	16 Av. dU Cormier	AE-22	670	B/TP
DIA 21M0011	25/01/2021	M. COUVREUR	591 Rue de la Tour	AK-11	1 600	B/TP
DIA 21M0012	25/01/2021	M. VALVIN	175 Rue du Thureau	AL-110	1 177	B/TP
DIA 21M0013	27/01/2021	M. PRIADKA et Mme VIEVARD	10 Rue de Montboulon	AC-230	521	B/TP
DIA 21M0014	04/02/2021	M. LAMOTTE et Mme ALBUIXECH	2 rue de Bourgogne	AP 202	651	B/TP
DIA 21M0015	04/02/2021	Mme DALLE	7 Avenue des Lilas	AP-27	556	B/TP
DIA 21M0016	11/02/2021	SAS EMPIRE TRANSACTIONS IMMOBILIERES	Rue de Lindry	BD-110, BD-115	526	NB
DIA 21M0017	11/02/2021	SAS EMPIRE TRANSACTIONS IMMOBILIERES	Rue de Lindry	BD-112, BD-114	596	NB
DIA 21M0018	11/02/2021	Mme GUIOLLOT	18 Chemin de Bon Pain	AR-183	694	B/TP
DIA 21M0019	15/02/2021	Mme GAUDRY	65 Rue du Luxembourg	AN-21	612	B/TP

Informations du maire :

- Les Elections Régionales et Départementales auront lieu les 13 et 20 juin 2021.
- Le calendrier des évènements à venir (mariage, baptême, renouvellement de vœux...) est distribué pour positionnement des élus.

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h30.